

2018-1274



CONSULTATION ECRITE
BUREAU DU 24 AVRIL 2019
Délibération N° B19/036

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

**AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE
METZ METROPOLE - Stratégie foncière – Avenant n°2**

F08FC70D001

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre signée avec Metz Métropole en date du 27 février 2008 et de son avenant n°1 en date du 13 avril 2018,

Considérant les modifications relatives aux périmètres à enjeux s'agissant de l'intégration des périmètres suivants : « METZ – centre commercial Bellecroix », « POUILLY – Rue Nationale » et « METZ – copropriété Bernadette »,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général à signer l'avenant n°2 à la convention-cadre,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention et de ses avenants.

VU ET APPROUVE
Le **30 AVR. 2019**

Le Préfet de Région
Pour le Préfet et par délégation
**Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes**

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER